

# Révocation de la nomination d'un subrogé ou nomination d'un remplaçant

En vertu de la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*, toute personne peut demander au commissaire aux personnes vulnérables une ou plusieurs des mesures suivantes :

- la révocation de la nomination d'un subrogé à l'égard des soins personnels ou des biens;
- la nomination d'une personne afin qu'elle remplace un subrogé à l'égard des soins personnels ou des biens dont la nomination a été révoquée ou qui est décédé.

Veuillez consulter le *Guide pour remplir une demande de nomination d'un subrogé* pour plus de renseignements sur certains termes utilisés dans ce document.

Si vous avez besoin de plus de place pour inscrire vos réponses, veuillez joindre une autre feuille et indiquer le numéro de la section concernée (4.1, par ex.)

This document is also available in English. To obtain a copy, call 945-5039 or 1-800-757-9857.

## PARTIE 1 RENSEIGNEMENTS À PROPOS DE LA PERSONNE VULNÉRABLE

### 1.1 RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE VULNÉRABLE

<b>Nom de famille</b>	<b>Prénom</b>	<b>Deuxième prénom</b>
_____	_____	_____
<b>Date de naissance</b> (mm/jj/aaaa)		
_____		
<b>Adresse</b> (Numéro, nom de rue, ville ou village, province, code postal)		
_____		
<b>Adresse postale, si différente de ci-dessus</b> (Numéro, nom de rue, ville ou village, province, code postal)		
_____		

### 1.2 TRAVAILLEUR SOCIAL OU COORDONNATEUR DE SOINS DE LA PERSONNE VULNÉRABLE (SI CONNU)

Nom _____
Adresse postale _____
N° de téléphone ( _____ ) N° de télécopieur ( _____ )







